



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

**Objet: Coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme des personnes âgées (Résolution du Conseil des droits de l'homme 39/18)**

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes et Observateurs à l'Office des Nations Unies à Genève, aux organismes des Nations Unies et aux organisations régionales et à l'honneur de se référer à la résolution 39/18 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme »

Conformément à la résolution 39/18 adoptée par le Conseil des droits de l'homme, le thème de la discussion thématique annuelle au titre du point 10 de l'ordre du jour qui se tiendra pendant sa quarante-et-unième session sera: « Coopération technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme des personnes âgées ». Il est en outre demandé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir un rapport à soumettre au Conseil des droits de l'homme à sa quarante et unième session afin qu'il serve de point de départ à sa réunion-débat, sur les activités entreprises par le Haut-Commissariat, les équipes de pays et organismes des Nations Unies compétents et les organisations régionales afin d'appuyer les efforts déployés par les États pour promouvoir et protéger les droits de l'homme des personnes âgées ainsi que leur autonomie et leur indépendance et de combler les lacunes dans la législation, les politiques et les programmes nationaux, notamment le cas échéant ceux qui concernent les objectifs de développement durable, la sécurité du revenu, la promotion du vieillissement actif et en bonne santé, l'utilisation de technologies d'assistance, l'accès à l'information et à l'apprentissage tout au long de la vie, la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes âgées, en accordant une attention particulière aux femmes âgées et en soutenant la pleine intégration des personnes âgées dans la société ainsi que leur accès aux soins, aux services de santé et aux aides dans leur communauté,

Afin de donner suite à la demande du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a invité toutes les entités respectives à fournir des informations sur les efforts de coopération technique et de renforcement des capacités dans les domaines susmentionnés afin de soutenir les efforts des États pour promouvoir et protéger les droits de l'homme des personnes âgées, en particulier avec des exemples concrets de bonnes pratiques à cet égard.

Les soumissions doivent être limitées à cinq pages au maximum, en anglais et être transmises au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (email: [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org) et [escri@ohchr.org](mailto:escri@ohchr.org); fax: +41 22 917 9008) avant le 27 mars 2019.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler à toutes les Missions Permanentes et Observateurs auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, aux organismes des Nations Unies et aux organisations régionales, l'assurance de sa plus haute considération.



le 6 mars 2019